

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10/12/2024

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin des Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 03/12/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	x		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	x		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	x		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	x		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	x		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	x		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	x		Excusé
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	x		

	Titulaire	SAGE	M.THUILLIER Jean-François	x		
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice	x		
	Titulaire	SAGE	M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	x		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. MARCHAL Philippe			Excusé
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
Mme Danielle BERAT						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Héléne		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 14/10/2024
2. Proposition d'évolution de la gouvernance du SMAGE des Deux Morin : délibération 2024-16
3. Vote du PPI 2024-2030 : délibération n° 2024-17
4. Point d'avancement des dossiers
5. Décision modificative budgétaire : délibération n° 2024-18
6. Ouverture anticipée des dépenses d'investissements : délibération n° 2024-19
7. Proposition de création d'un poste d'agent administratif : délibération n° 2024-20
8. Proposition d'offrir des chèques cadeaux : délibération n° 2024-21
9. Développement de la visibilité du SMAGE des Deux Morin

AFFAIRES ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 14/10/2024

Le procès-verbal du 14/10/2024 a été envoyé aux délégués par e-mail préalablement à la réunion. Il est mis au vote.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ Le procès-verbal du 10/12/2024 a été validé.

GOUVERNANCE

2. Proposition d'évolution de la gouvernance du SMAGE des Deux Morin : délibération n° 2024-16

Avec l'élaboration du PPI 2024-2030 du SMAGE des Deux Morin et la montée en puissance des sujets qui animent le quotidien du syndicat, il convient d'engager une réflexion d'évolution de la gouvernance pour mener à bien ce programme ambitieux et se donner les moyens d'atteindre les objectifs exprimés.

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préserveons nos rivières et notre territoire

Actuellement, le SMAGE est organisé avec une Présidence et quatre Vice-Présidences (sans délégation de fonction) et un secrétaire (avec une délégation pour la gestion des ressources humaines et communication).

Suite à la réflexion qui a été faite par le bureau, il est proposé de faire évoluer la gouvernance avec des délégations thématiques selon les compétences de chacun et un renfort de deux vice-présidences pour former une équipe de 6 Vice-Présidences.

L'objectif de cette réorganisation vise à renforcer la représentation politique du SMAGE auprès des différents partenaires avec des domaines d'intervention bien définis et donc une meilleure répartition du temps de travail des élus et de leur accompagnement.

Après échange de l'assemblée, les postes de Vice-Président seront les suivants :

1 ^{er} Vice-Président	Finances, pilotage PPI et relations avec les financeurs	Poste vacant
2 ^{ème} Vice-Président	Pilotage, étude et travaux GEMAPI (amont) de Lachy à Saint-Siméon	M. LAHAYE
3 ^{ème} Vice-Président	Pilotage, étude et travaux GEMAPI (aval) de Chauffry à Esbly	M. SAGNES
4 ^{ème} Vice-Président	Accompagnement sur le volet foncier (Compétences complémentaires à la GEMAPI)	M. MUSART
5 ^{ème} Vice-Président	Communication, gestion ressource humaine et social	Poste vacant
6 ^{ème} Vice-Président	Suivi et coordination du SAGE des Deux Morin, du PEP des Deux Morin et CTEC du Grand Morin et ses affluents	Poste vacant

L'appel à candidature est proposé aux membres avec une date limite au 06/01/2025 pour la réception des candidatures auprès du Président. L'objectif étant d'organiser les élections début février 2025 pour mettre en place la nouvelle gouvernance.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 1 CONTRE, 22 POUR.

→ La proposition d'évolution de la gouvernance du SMAGE des Deux Morin a été validée.

3. Vote du PPI 2024-2030 : délibération n° 2024-17

Après plusieurs mois de travail et de concertation avec les EPCI membres du SMAGE des Deux Morin, il est proposé de mettre au vote le PPI 2024-2030. Pour rappel, les opérations inscrites dans le PPI 2024-2030 seront complétées progressivement et notamment avec les résultats de la modélisation hydrologique et hydraulique dès juin 2025 pour notamment identifier des zones de stockage d'eau et zones d'expansion des crues.

La méthode de travail mise en place permet de traiter toutes les problématiques en transversalité (et pas ponctuellement et de façon cloisonnée) :

L'objectif est de travailler par secteurs sur l'ensemble des problématiques :

- Dans le lit mineur en restaurant l'hydromorphologie du cours d'eau (reprise des berges pour réduire la dynamique du cours d'eau et atténuer les inondations) et en diagnostiquant le rôle des ouvrages dans le cours d'eau.
- Dans le lit majeur en préservant les zones d'expansion et en créant de nouvelle pour stockage d'eau en période de crue pour atténuer les inondations.
- En restaurant les zones humides le plus en amont possible pour stocker un maximum d'eau naturelle en période de crue.
- Sur le ruissellement qui provoque des inondations, de l'érosion des sols et fait monter en charge les affluents et le Grand Morin en bout de course.

Les points suivants ont été évoqués :

- Il a été évoqué la mise à jour régulière du PPI 2024-2030 au fur et à mesure des attributions des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux qui permettent l'actualisation des montants prévisionnels.
- Il a été rappelé l'urgence d'engager des travaux d'atténuation des inondations, suite à l'année 2024. Il a précisé que l'ensemble des plannings des opérations de maîtrise d'œuvre ont été optimisés.
- Il a été précisé que dans l'ensemble des opérations de maîtrise d'œuvre engagées donneront lieu à des travaux d'urgence dans les délais les plus courts et en conciliant la maîtrise foncière indispensable pour la réalisation des travaux. Le Président

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservez nos rivières et notre territoire

incite les communes à acquérir les parcelles avec des enjeux environnementaux (bord de cours d'eau, zones humides, zones d'expansion des crues, axe de ruissellement, etc.).

- Il a été évoqué le besoin de renforcer les équipes du SMAGE des 2 Morin pour parvenir à mettre en œuvre le PPI. Un audit organisationnel est en cours et une proposition d'organisation sera présentée à l'issue de l'audit.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 1 ABSTENTION, 0 CONTRE, 22 POUR.

→ L'assemblée adopte le PPI 2024-2030 : délibération n° 2024-17

4. Point d'avancement des dossiers

Des tableaux d'avancement et de planification des opérations du PPI 2024-2030 ont été réalisés pour faciliter le reporting auprès du comité syndical. (Tableau en annexe).

5. Décision modificative budgétaire : délibération n°2024-18

La décision modificative suivante est présentée :

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chap	cpte	libelle	montant	montant	Libelle	cpte	chap
023	023	Virt section investissement	-238,81				
042	6811	Dot. Amort. incorporel.	238,81				
			0,00				

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chap	cpte	libelle	montant	montant	Libelle	cpte	chap
				238,81	Autre matériel informat.	281838	040
				-238,81	Virt. Section fonct.	021	021
			0,00	0,00			

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ L'assemblée valide la décision modificative budgétaire : délibération n° 2024-18

6. Ouverture anticipée des dépenses d'investissements : délibération n°2024-19

Afin de permettre la liquidation des factures d'investissement avant l'adoption du budget 2025, il est proposé de prendre une délibération sur l'ouverture anticipée des dépenses du ¼ de l'investissement :

CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	ARTICLE	ARTICLE_LIB	OPERATION	FONCTION	BUDGET	MONTANT DISPONIBLE
20.	Immobilisations incorporelles	2051.	Concessions et droits similaires	OPNI.	735.	5 000,00	1 250,00
21.	Immobilisations corporelles	2181.	Installations générales, agencements et aménagemen	OPNI.	735.	3 365,79	841,45
21.	Immobilisations corporelles	21828.	Autres matériels de transport	OPNI.	735.	25 000,00	6 250,00
21.	Immobilisations corporelles	21838.	Autre matériel informatique	OPNI.	735.	5 000,00	1 250,00
21.	Immobilisations corporelles	21838.	Autre matériel informatique	OPNI.	735.	2 466,00	616,50
21.	Immobilisations corporelles	21848.	Autres matériels de bureau et mobiliers	OPNI.	735.	5 000,00	1 250,00
45.	Opérations pour compte de tiers	45810121.	MOE Projet restauration milieux aquatique 6 ouvrages Amont GM	OPFI.	01.	48 000,00	12 000,00
45.	Opérations pour compte de tiers	458102.	projet ruissellement : chemin des roches, ru fosse aux coqs, vaudessard, mesnil	OPFI.	01.	110 229,00	27 557,25
45.	Opérations pour compte de tiers	458103.	projet restauration des sites pilotes zones humides	OPFI.	01.	77 333,00	19 333,25
45.	Opérations pour compte de tiers	458105.	Travaux restauration milieux aquat. ouvrages amont GM	OPFI.	01.	152 264,00	38 066,00
45.	Opérations pour compte de tiers	458106.	Projet restauration milieux aquatiques 2021	OPFI.	01.	1 451 473,00	362 868,25
45.	Opérations pour compte de tiers	458107.	Projet de renaturation du GM LFG	OPFI.	01.	75 000,00	18 750,00
45.	Opérations pour compte de tiers	458109.	Projet de restauration de la tête de bassin du Vannetin	OPFI.	01.	80 000,00	20 000,00
45.	Opérations pour compte de tiers	45811023.	Opérations MOE invest.Grđ Morin sect.Crécy la Chapelle (4 ouvrages)+4 aut.secteurs (Esbly,Boissy,...)	OPFI.	01.	180 000,00	45 000,00
45.	Opérations pour compte de tiers	4581123.	Opération étude des mobilités de restauration en centre urbain Coulommiers	OPFI.	01.	133 333,00	33 333,25
45.	Opérations pour compte de tiers	45811233.	Trx de réduction du ruissellement/et débordement de cours d'eau non soumis à procéd.réglementaires	OPFI.	01.	112 000,00	28 000,00

2 465 463 791 616 365 95



Le montant disponible est de 616 365.95€.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ L'assemblée valide l'ouverture anticipée des dépenses d'investissements : délibération n° 2024-19

RESSOURCES HUMAINES

7. Proposition de création d'un poste d'agent administratif : délibération n°2024-20

Afin de poursuivre la structuration du SMAGE et mener à bien la mise en œuvre du PPI, il est proposé de créer un poste d'agent administratif à mi-temps (0.5 ETP) pour renforcer l'équipe.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ L'assemblée valide la création d'un poste d'agent d'administratif à mi-temps : délibération n° 2024-20

8. Proposition d'offrir des chèques cadeaux : délibération n°2024-21

Il est proposé d'offrir aux personnes travaillant pour le syndicat des chèques cadeaux d'une valeur de 150€ par agent.

Pour bénéficier de l'exonération des cotisations, le montant des chèques cadeaux attribués à un agent ne doit pas dépasser 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale par événement et par année civile, soit 193€ en 2024 pour un montant total de 1350€.

AGENTS	SMAGE 2 MORIN	MONTANT MAXI AUTORISE EN 2024
BLOT Hélène	150	193
CHABANE Stéphanie	150	193
DEL COURT Nils	150	193
DUBOIS-PLIER Karine	150	193
GALLAND Mathilde	150	193
FICKINGER Emmy	150	193
LOCHON Maxime	150	193
MULEAU Alexy	150	193
WEISS Wendy	150	193

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ L'assemblée valide la proposition d'offrir des chèques cadeaux : délibération n° 2024-21

COMMUNICATION

9. Développement de la visibilité du SMAGE des Deux Morin

Mme Karine DUBOIS-PLIER a rejoint le SMAGE des Deux Morin en tant que chargée de communication. Un point sur le développement du volet communication du SMAGE des Deux Morin est fait.

La séance est levée à 20h30

Secrétaire de séance



Michael ROUSSEAU



Le Président SMAGE 2 Morin



Philippe DE VESTE

Extrait délibération n°2024- 16

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin des Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 03/12/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	x		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	x		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	x		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	x		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	x		
CC du Provenois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	x		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	x		Excusé
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	x		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	x		

CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice	x		
	Titulaire	SAGE	M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	x		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. MARCHAL Philippe			Excusé
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Proposition d'évolution de la gouvernance du SMAGE des Deux Morin Délibération 2024-16

Avec l'élaboration du PPI 2024-2030 du SMAGE des Deux Morin et la montée en puissance des sujets qui animent le quotidien du syndicat, il convient d'engager une réflexion d'évolution de la gouvernance pour mener à bien ce programme ambitieux et se donner les moyens d'atteindre les objectifs exprimés.

Actuellement, le SMAGE est organisé avec une Présidence et quatre Vice-Présidences (sans délégation thématique de travail) et un secrétaire (avec une délégation gestion des ressources humaines et communication).

Suite à la réflexion qui a été faite par le bureau, il est proposé de faire évoluer la gouvernance avec des délégations thématiques selon les compétences de chacun et un renfort de deux vice-présidences pour former une équipe de 6 Vice-Présidences.

L'objectif de cette réorganisation vise à renforcer la représentation politique du SMAGE auprès des différents partenaires avec des domaines d'intervention bien définis et donc une meilleure répartition du temps de travail des élus et de leur accompagnement.

L'organisation suivante est proposée :

1 ^{er} Vice-Président	Finances, pilotage PPI et relations avec les financeurs	Poste vacant
2 ^{ème} Vice-Président	Suivi des travaux GEMAPI (amont) de Lachy à Saint-Siméon	M. LAHAYE
3 ^{ème} Vice-Président	Suivi des travaux GEMAPI (aval) de Chauffry à Esbly	M. SAGNES
4 ^{ème} Vice-Président	Accompagnement sur le volet foncier (compétences complémentaires à la GEMAPI)	M. MUSART
5 ^{ème} Vice-Président	Communication, gestion ressource humaine et social	Poste vacant
6 ^{ème} Vice-Président	Suivi et coordination du SAGE des Deux Morin, du PEP des Deux Morin et CTEC du Grand Morin et ses affluents	Poste vacant

L'appel à candidature est proposé aux membres avec une date limite au 06/01/2025 pour la réception des candidatures



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

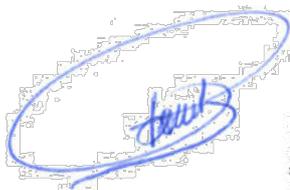
auprès du Président. L'objectif étant d'organiser les élections sur le mois de janvier 2025 pour mettre en place la nouvelle gouvernance.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 1 CONTRE, 22 POUR.

→ La proposition d'évolution de la gouvernance du SMAGE des Deux Morin a été validée.

Monsieur DE VESTELE Philippe
Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 20/03/2025
Affiché le 20/12/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 20/12/2024
Le Président

date de publication : 20/12/2024
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe



Extrait délibération n°2024-17

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin des Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 03/12/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	x		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	x		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	x		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	x		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	x		
CC du Provenois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	x		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	x		Excusé
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	x		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	x		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	x		

CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice	x		
	Titulaire	SAGE	M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	x		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. MARCHAL Philippe			Excusé
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Vote du PPI 2024-2030 : délibération n° 2024-17

Après plusieurs mois de travail et de concertation avec les EPCI membres du SMAGE des Deux Morin, il est proposé de mettre au vote le PPI 2024-2030. Pour rappel, les opérations inscrites dans le PPI 2024-2030 seront complétées progressivement et notamment avec les résultats de la modélisation hydrologique et hydraulique dès juin 2025 pour notamment identifier des zones de stockage d'eau et zones d'expansion des crues.

La méthode de travail mise en place permet de traiter toutes les problématiques en transversalité (et pas ponctuellement et de façon cloisonnée) :

L'objectif est de travailler par secteurs sur l'ensemble des problématiques :

- Dans le lit mineur en restaurant l'hydromorphologie du cours d'eau (reprise des berges pour réduire la dynamique du cours d'eau et atténuer les inondations) et en diagnostiquant le rôle des ouvrages dans le cours d'eau.
- Dans le lit majeur en préservant les zones d'expansion et en créant de nouvelle pour stockage d'eau en période de crue pour atténuer les inondations.
- En restaurant les zones humides le plus en amont possible pour stocker un maximum d'eau naturelle en période de crue.
- Sur le ruissellement qui provoque des inondations, de l'érosion des sols et fait monter en charge les affluents et le Grand Morin en bout de course.

Les points suivants ont été évoqués :

- Il a été évoqué la mise à jour régulière du PPI 2024-2030 au fur et à mesure des attributions des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux qui permettent l'actualisation des montants prévisionnels.
- Il a été rappelé l'urgence d'engager des travaux d'atténuation des inondations, suite à l'année 2024. Il a précisé que l'ensemble des plannings des opérations de maîtrise d'œuvre ont été optimisés.
- Il a été précisé que dans l'ensemble des opérations de maîtrise d'œuvre engagées donneront lieu à des travaux d'urgence dans les délais les plus courts et en conciliant la maîtrise foncière indispensable pour la réalisation des travaux. Le Président incite les communes à acquérir les parcelles avec des enjeux environnementaux (bord de cours d'eau, zones humides, zones d'expansion des crues, axe de ruissellement, etc.).
- Il a été évoqué le besoin de renforcer les équipes du SMAGE des 2 Morin pour parvenir à mettre en œuvre le PPI. Un audit organisationnel est en cours et une proposition d'organisation sera présentée à l'issue de l'audit.



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Après discussion, il est procédé au vote : soit 1 ABSTENTION, 0 CONTRE, 22 POUR.

→ L'assemblée adopte le PPI 2024-2030 : délibération n° 2024-1

date de publication : 20/12/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Monsieur DE VESTELE Philippe
Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 20/03/2025
Affiché le 20/12/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 20/12/2024
Le Président



Extrait délibération n°2024-18

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin des Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 03/12/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		Excusé
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	X		

CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE	M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. MARCHAL Philippe			Excusé
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Décision modificative budgétaire : délibération n°2024-18

La décision modificative suivante est présentée :

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chap	cpte	libelle	montant	montant	Libelle	cpte	chap
023	023	Virt section investissement	-238,81				
042	6811	Dot. Amort. Incorporel.	238,81				
			0,00				

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chap	cpte	libelle	montant	montant	Libelle	cpte	chap
				238,81	Autre matériel informat.	281838	040
				-238,81	Virt. Section fonct.	021	021
			0,00	0,00			

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.
L'assemblée valide la décision modificative budgétaire.

date de publication : 16/12/2024
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Monsieur DE VESTELE Philippe
Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 16/12/2024
Affiché le 16/12/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 16/12/2024
Le Président




Extrait délibération n°2024-19

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin des Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 03/12/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		Excusé
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	X		

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice	x		
	Titulaire	SAGE	M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	x		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. MARCHAL Philippe			Excusé
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Ouverture anticipée des dépenses d'investissements : délibération n°2024-19

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 465 463,79 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 616 365,95€, soit 25% de 2 465 463,79€.



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	ARTICLE	ARTICLE_LIB	OPERATION	FONCTION	BUDGET	MONTANT DISPONIBLE
20.	Immobilisations incorporelles	2051.	Concessions et droits similaires	OPNI.	735.	5 000,00	1 250,00
21.	Immobilisations corporelles	2181.	Installations générales, agencements et aménagemen	OPNI.	735.	3 365,79	841,45
21.	Immobilisations corporelles	21828.	Autres matériels de transport	OPNI.	735.	25 000,00	6 250,00
21.	Immobilisations corporelles	21838.	Autre matériel informatique	OPNI.	735.	5 000,00	1 250,00
21.	Immobilisations corporelles	21838.	Autre matériel informatique	OPNI.	735.	2 466,00	616,50
21.	Immobilisations corporelles	21848.	Autres matériels de bureau et mobiliers	OPNI.	735.	5 000,00	1 250,00
45.	Opérations pour compte de tiers	45810121.	MOE Projet restauration milieux aquatique 6 ouvrages Amont GM	OPFI.	01.	48 000,00	12 000,00
45.	Opérations pour compte de tiers	458102.	projet ruissellement : chemin des roches, ru fosse aux coqs, vaudessard, mesnil	OPFI.	01.	110 229,00	27 557,25
45.	Opérations pour compte de tiers	458103.	projet restauration des sites pilotes zones humides	OPFI.	01.	77 333,00	19 333,25
45.	Opérations pour compte de tiers	458105.	Travaux restauration milieux aquat. ouvrages amont GM	OPFI.	01.	152 264,00	38 066,00
45.	Opérations pour compte de tiers	458106.	Projet restauration milieux aquatiques 2021	OPFI.	01.	1 451 473,00	362 868,25
45.	Opérations pour compte de tiers	458107.	Projet de renaturation du GM LFG	OPFI.	01.	75 000,00	18 750,00
45.	Opérations pour compte de tiers	458109.	Projet de restauration de la tête de bassin du Vannetin	OPFI.	01.	80 000,00	20 000,00
45.	Opérations pour compte de tiers	45811023.	Opérations MOE invest.Grđ Morin sect.Crécy la Chapelle (4 ouvrages)+4 aut.secteurs (Esbly,Boissy,...)	OPFI.	01.	180 000,00	45 000,00
45.	Opérations pour compte de tiers	45811123.	Opération étude des mobilités de restauration en centre urbain Coulommiers	OPFI.	01.	133 333,00	33 333,25
45.	Opérations pour compte de tiers	45811223.	Trx de réduction du ruissellement/et débordement de cours d'eau non soumis à procéd.réglementaires	OPFI.	01.	112 000,00	28 000,00
						2 465 463,79	616 365,95

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ L'assemblée valide l'ouverture anticipée des dépenses d'investissements : délibération n° 2024-19

date de publication : 16/12/2024
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Monsieur DE VESTELE Philippe
Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 16/12/2024
Affiché le 16/12/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 16/12/2024
Le Président



Extrait délibération n°2024-20

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin des Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 03/12/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		Excusé
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	X		

CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice	x		
	Titulaire	SAGE	M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	x		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. MARCHAL Philippe			Excusé
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Proposition de création d'un poste d'agent administratif et comptable : délibération n°2024-20

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 01/01/2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable à temps incomplet pour 17.5 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un titulaire ou d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pouvoir ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste d'agent administratif et comptable de rivière et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint administratif territorial 2^{ème} cl ou adjoint administratif territorial 1^{ère} cl et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

L'assemblée valide de la création d'un poste d'agent d'administratif et comptable.

date de publication : 16/12/2024
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Monsieur DE VESTELE Philippe
Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 16/12/2024
Affiché le 16/12/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 16/12/2024
Le Président

